



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Pour un congé paternité dans la fonction publique neuchâteloise

**En cette Journée internationale des droits des femmes, les Verts, le Parti socialiste, le POP et solidaritéS rappellent que l'égalité passe aussi par une présence accrue des pères dans la vie familiale, notamment lors des premières semaines de la vie. Appelant au devoir d'exemplarité de l'administration, ils demandent un congé paternité de 20 jours dans la fonction publique neuchâteloise.**

Les partis neuchâtelois de gauche ont déposé aujourd'hui un projet de modification de la Loi sur le statut de la fonction publique (LSt) visant à y inscrire un congé paternité payé de 20 jours. Pourtant primordial, le rôle des pères à la naissance reste trop souvent nié et négligé. L'administration neuchâteloise doit montrer l'exemple et leur permettre d'être présent de manière plus importante auprès de leur famille.

La naissance d'un enfant est un moment déterminant de la vie d'un couple. Alors qu'elles récupèrent des séquelles physiques et psychiques liées à l'accouchement, les mères sont encore trop fréquemment insuffisamment soutenues dans ces premiers instants cruciaux. Les pères ont quant à eux pris conscience que leur présence est essentielle à un bon départ dans la vie de l'enfant et souhaitent de plus en plus prendre leurs responsabilités dès ces premiers instants.

Répondre à ces besoins et à ces attentes ne sera possible que lorsque l'on accordera enfin aux pères le droit de prendre le temps dont ils ont besoin pour accompagner leur famille. Actuellement, les pères n'ont pas droit à un tel congé dans la fonction publique neuchâteloise. Nous devons leur donner une chance équitable de prendre en charge leurs enfants comme ils le souhaiteraient.

Le Grand Conseil a accepté en avril 2015 un postulat demandant l'introduction de 10 jours de congé paternité dans la fonction publique. Le Conseil d'Etat n'ayant pas répondu dans les délais à cette demande d'étude, les partis de gauche reviennent avec un projet de modification de loi. Dans l'intervalle, une initiative populaire fédérale a été déposée demandant un congé paternité au niveau fédéral de 20 jours. Les signataires ont estimé que la fonction publique neuchâteloise devait au minimum s'aligner sur cette demande qui répond aux attentes d'une grande partie de la population.

Neuchâtel, le 8 mars 2018

### CONTACTS

**Clarence Chollet**, première signataire et députée Verte  
[Clarence.Chollet.gc@ne.ch](mailto:Clarence.Chollet.gc@ne.ch), 078 602 94 92

**Baptiste Hunkeler**, député PS, [Baptiste.Hunkeler.GC@ne.ch](mailto:Baptiste.Hunkeler.GC@ne.ch), 079 563 92 63

**Cédric Dupraz**, député POP, [Cedric.Dupraz.GC@ne.ch](mailto:Cedric.Dupraz.GC@ne.ch), 076 366 41 91

**Zoé Bachmann**, députée solidaritéS, [Zoe.Bachmann.gc@ne.ch](mailto:Zoe.Bachmann.gc@ne.ch), 079 791 73 57